

Règlements aux participants

Conditions

- 1- Un seul et unique Père Noël est permis. Il est sur le char officiel du Père Noël.
- 2- Chaque unité doit être très illuminée, décorée et propre. Le véhicule qui tire un char doit aussi être décoré.
 - Chaque inscription donne droit de présenter un seul véhicule tirant une seule remorque le tout présentant un ensemble ou un groupe à pied de 50 personnes maximum;
 - Les inscriptions avec musique doivent utiliser de la musique de NOËL il y en a pour tous les goûts : rock, jazz, balades, etc.;
 - Toute publicité pour la bière, spiritueux, cigarette, loterie ou xxx est interdite. Toute autre publicité doit être discrète et de bon goût.
- 3- Pour des raisons de sécurité rien ne doit être lancé dans la foule, chaque cadeau ou bonbon doit être remis en main propre. De plus aucun dépliant ou matériel publicitaire ne sera permis.
- 4-. Animaux : obtenir le consentement des organisateurs au préalable pour présenter des animaux.
- 5- Seul le char allégorique (un véhicule et une remorque maximum) peut stationner sur le terrain de départ. Planifier de mettre toutes vos décorations dans le véhicule avant d'arriver à la Marina afin d'éviter de vous faire refuser l'entrée et bien des frustrations. Dès que jugé nécessaire, l'accès sera interdit à tout autre véhicule (pas de "je ressors tout de suite" pas de "je dépose les déco, les bénévoles ou lunch et je sors")
- 6- Les instructions provenant des organisateurs du défilé ainsi que ses représentants doivent être respectées en tout temps.
- 7- Tous les participants doivent être informés des règlements et du système de navette par le responsable de l'inscription. Consulter le [guide du participant](#).
- 8- Aucun arrêt pour réparation ne sera toléré. Si le char peut avancer, il doit suivre le défilé (même sans lumières ou musique). Une unité entravant le progrès du défilé pourra être retirée par les officiels. Une remorque sera disponible.
- 9- Aucune inscription ou modification d'inscription ne sera acceptée après la date limite. Les inscriptions jugées incomplètes seront retournées pour correction jusqu'à la date limite. L'inscription sera confirmée seulement sur réception du paiement et de l'approbation de la description.

Note: Les organisateurs du défilé peuvent interdire l'accès au défilé à toute unité ou tout véhicule ne répondant pas aux conditions énoncées ou à la description fournie lors de

l'inscription. Chaque unité sera précédée d'un marcheur portant le numéro d'identification (fourni le soir du défilé).

Une rencontre d'information a lieu quelques jours avant le défilé pour les participants inscrits.